

Zoom « Zones de Protection Spéciale » le pic mar

Egalement appelé moyen épeiche, le pic mar est une espèce européenne de pic. Le pic mar se reconnaît immédiatement à sa calotte rouge – qui est de la même teinte chez les jeunes et chez les adultes – et son ventre strié à teinte rosée.

D'autres traits importants sont les stries foncées sur les flancs et les taches noires discontinues sur les joues et sur le cou. Le bec fin du pic mar ne lui permet pas de forer du bois sain mais devient un excellent outil pour la capture des insectes.

Cet oiseau discret est souvent difficile à repérer. Il reste souvent immobile à observer son domaine sans se manifester. Le pic mar excelle dans l'art de grimper. Il accomplit ses ascensions en enfouissant ses ongles recourbés dans l'écorce des arbres puis prenant appui sur sa queue, effectue de petits sauts.

Les couples se forment (ou se reforment) dès le mois de mars. A la différence des autres pics, le pic mar creuse au moins une loge tous les ans. Pour établir le nid, les vieux chênes sont



Pic mar.

privilegiés, avec une nette prédilection pour les arbres dépérissants ou morts présentant des signes d'attaque par des champignons. En Bretagne, la loge se trouve assez régulièrement dans les vieux hêtres malades. La ponte a lieu entre fin avril et mai. L'envol des jeunes intervient après 20 à 23 jours. Les jeunes sont nourris durant une à deux semaines après l'envol puis sont chassés hors du territoire par les adultes.

Sur la vallée du Canut, le pic mar habite les peuplements forestiers âgés de feuillus et plus particulièrement de charmes et de chênes. L'espèce a été observée pour la première fois en 2005 sur le site.

LE SITE NATURA 2000 CHIFFRES CLÉS

• **427 hectares de superficie** comprenant un ensemble de landes et pelouses, de boisements, de prairies, d'habitats aquatiques (rivières, plan d'eau, etc.) et près de 1000 espèces, faune et flore confondues.

• **6 communes** sont concernées par le site Natura 2000 : Baulon, Bovel, Goven, Guignen, La Chapelle-Bouëxic et Lassy

• **Le DOCOB** est disponible pour consultation dans les six mairies concernées par le site Natura 2000. Il est également téléchargeable directement via le site internet Natura 2000 dédié : (<http://valleeducanut.n2000.fr/>)

La Vallée du Canut

La lettre Natura 2000

N°4 • JANVIER 2019



Un patrimoine naturel rare

La gestion globale du bocage répond à la fois aux enjeux agricoles et de protection de l'environnement. La reconstruction d'un maillage bocager et le maintien d'un réseau d'arbres à cavités sont essentiels pour la protection de nombreuses espèces liées au bois mort ou aux arbres sénescents (chauves-souris, pics, grand capricorne, pique-prune...).

Une vallée, deux sites Natura 2000 :

Les zones Natura 2000 ont été définies par l'Union Européenne sur la base de deux directives : la directive Oiseaux de 1979 et la directive Habitats-Faune-Flore de 1992.

La vallée du Canut est concernée par ces deux directives pour préserver à la fois les oiseaux en régression à l'échelle européenne (pic noir, pic mar, fauvette pitchou...) et les espèces d'intérêt communautaire (insectes saproxylophages dont le pique-prune, espèce classée prioritaire...) et de leurs habitats naturels (bocage et arbres têtards). Pour plus d'informations, consulter le site internet dédié : <http://valleeducanut.n2000.fr/>

Les outils mis en place

Les zones Natura 2000, en engageant chacun des acteurs du territoire : les élus, les agriculteurs et les habitants, permettent le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des enjeux socio-économiques locaux. Des subventions encouragent l'entretien du bocage



permettant d'assurer une continuité de l'habitat bocager dans l'espace et dans le temps, ce sont les outils contractuels Natura 2000.

Leur souscription est volontaire et valable seulement dans les parcelles situées en zone Natura 2000 :

- les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) pour les exploitants agricoles,
- le contrat et la charte pour les non-agriculteurs (collectivités, associations, propriétaires).

Je vous invite vivement à venir découvrir le bocage de la vallée du Canut et ses enjeux pour la protection de ces espèces lors de la **journée d'animation** organisée le samedi 2 mars prochain à Lassy.

Marc HERVÉ

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée du Canut et conseiller départemental en charge de l'eau et des espaces naturels sensibles.

RETOURNEMENTS DE PRAIRIE

L'évaluation des incidences permet d'adapter certaines pratiques, dans une logique de développement durable, afin qu'elles aient le moins d'impact possible sur les habitats ou les espèces.

C'est le cas par exemple du **retournement de prairies** pour mise en culture qui doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000.

Si cette pratique est effectuée sans demande d'autorisation préalable, la remise en herbe est imposée par la DDTM. De plus, l'Agence Française de la Biodiversité peut décider de pénalités pouvant aller jusqu'à 30 000 € d'amendes.

Des formulaires simplifiés de demande d'autorisation sont disponibles auprès d'Armelle Andrieu, chargée de mission Natura 2000 du Département (voir coordonnées page 4) ou du Service Eau et Biodiversité de la DDTM 35.



Et dans le document d'objectifs (DOCOB) ?

Des mesures particulières sont prévues dans le document d'objectifs Natura 2000 pour préserver les espèces d'oiseaux cavicoles et les insectes saproxylophages d'intérêt communautaire :

- GH08-1 - Création de haies
- GH08-2 - Entretien des haies
- GH08-3 - Entretien d'arbres en émonde ou en ragosse
- AL07 - Formation et sensibilisation des différents publics concernés par la préservation et la gestion du site
- AL09 - Préservation et promotion des modes de production respectueux des habitats et des espèces
- CS05 - Etude et suivi des populations d'invertébrés d'intérêt communautaire

Concrètement, si vous avez des arbres à cavités sur vos parcelles, vous pouvez agir pour les entretenir par le biais de financement par des contrats Natura 2000 ou des mesures agri-environnementales. N'hésitez pas à contacter la chargée de mission Natura 2000.



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER (COLLECTIVITÉS, AGRICULTEURS, ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS) CONTACTEZ LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Service patrimoine naturel
1, Avenue de la Préfecture
CS 24218 - 35042 RENNES Cedex
Téléphone : 02 99 02 20 73
Portable : 07 87 25 83 89
E-mail : armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr
Sites : www.ille-et-vilaine.fr/environnement/
<http://valleeducanut.n2000.fr/>

Janvier 2019 - Q-PDT1218-001 - Studio graphique du Département d'Ille-et-Vilaine
Credits photos : F. Hamon, S. Bazylak, E. Berthier, M. Vigne, CD 35



www.ille-et-vilaine.fr

Suivez-nous sur   

Département d'Ille-et-Vilaine

Service patrimoine naturel
Armelle Andrieu
1, avenue de la Préfecture • CS 24218 • 35042 RENNES Cedex
Tél. 02 99 02 20 73 ou 07 87 25 83 89
armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr

Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine

Natura 2000

Le bois mort,
de la vie à tous
les étages

Les parties mortes des arbres (cavités, bois mort) offrent le gîte et le couvert à un nombre important d'espèces. Les cavités peuvent héberger un grand nombre d'espèces d'oiseaux, de mammifères et aussi d'insectes. Les insectes xylophages (qui se nourrissent de bois) représentent une ressource alimentaire pour les chauves-souris et pour de nombreux oiseaux. Ces insectes participent à la décomposition du bois, à sa transformation en terreau et ainsi au renouvellement de la forêt. De plus, en tombant à terre, les arbres constituent un nouvel habitat.

Le bois mort accueille en particulier les saproxylophages (mangeant du bois en décomposition), les détritivores (mangeant des déchets organiques) et les cavicoles (vivant dans les cavités des arbres).

Les xylophages

Les insectes saproxylophages

En 2005, 63 arbres à cavité ont été repérés sur la vallée du Canut afin de rechercher plusieurs espèces d'insectes saproxylophages. Il s'agit par exemple de rechercher, dans le terreau des arbres à cavité, les indices de présence du pique-prune. Les trous d'émergence et galeries larvaires sur les troncs sont aussi recensés car ils témoignent de la présence du grand



Le pique-prune.



Vie à tous les étages.

capricorne. Le bois mort tombé au sol ou enfoui dans le sol (souches, racines) est quant à lui un habitat favorable au Lucane cerf-volant. En 2018, 2 nouveaux arbres avec des indices de présence du pique-prune ont été découverts, mais un nombre important des 25 arbres à indices recensés en 2005 a disparu (12 arbres, soit 40 % !).

Les champignons

En Europe, parmi les 6 000 espèces de champignons qui produisent des fructifications visibles à l'œil nu, près de la moitié serait actuellement menacée. 20 % de ces champignons dépendent de la lignine, et donc du bois. La diversité de ces champignons, dits saproxyliques, dépend de la quantité de bois en décomposition.

Les cavicoles

Les chauves-souris forestières

Les boisements constituent des territoires de chasse pour les 22 espèces de chauves-souris présentes en Bretagne qui se nourrissent toutes d'insectes. 12 espèces utilisent de façon occasionnelle ou permanente les cavités d'arbres pour se reposer ou mettre bas.

Les oiseaux cavicoles

Les cavicoles primaires sont les oiseaux qui creusent eux-mêmes leur loge dans des arbres affaiblis (les pics par exemple) contrairement aux cavicoles secondaires

qui ne sont que de simples utilisateurs de ces loges (les mésanges, les gobe-mouches, le torcol, le rouge-queue à front blanc...). En France, sur les 68 espèces forestières recensées, 41 % dépendent des cavités d'arbres pour se reproduire. Dans les forêts européennes de plaine, la quantité de cavités utilisées par les oiseaux est de l'ordre de 40 par hectare, voire 80 en forêt humide.

Zoom sur la réglementation

SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS (ET NON PAS SEULEMENT DANS LES ZONES NATURA 2000)

Il est interdit de détruire, de prélever et de transporter des œufs, larves, nymphes et insectes adultes des espèces protégées d'intérêt communautaire.

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national.

Il est également interdit de détruire ou de dégrader les habitats de ces espèces, c'est-à-dire que tout abattage d'arbre creux est interdit, sauf cas exceptionnel (danger) validé par la Chambre d'agriculture ou le Département d'Ille-et-Vilaine.



Arbre à cavités.

La maturité biologique d'un arbre se situe aux 2/3 environ de sa longévité naturelle (entre 200-250 ans pour le hêtre et plus de 400 ans pour le chêne pédonculé). C'est-à-dire bien après l'âge d'exploitabilité des arbres (autour de 100 ans pour le hêtre et le chêne). C'est pourquoi il faut penser dès à présent au renouvellement de ces arbres à cavités : favoriser la régénération naturelle dans la haie, favoriser l'apparition de cavité chez les arbres matures...

Ragosse, ragole, arbre têtard ?

La taille des arbres en **ragosse (ou ragole suivant les secteurs)** est spécifique à la Basse-Normandie et à la Bretagne, et en particulier à l'Ille-et-Vilaine. Le tronc est taillé régulièrement (tous les 9 ans en moyenne) de manière à favoriser la repousse des branches latérales qui serviront au terme des 9 ans à réaliser des fagots. Historiquement, dans les rapports régissant les relations entre propriétaire et fermier, le tronc de l'arbre appartient au propriétaire de la parcelle et les branches sont à l'usage du fermier.

Un arbre **têtard** est un arbre au tronc court surmonté d'une "tête" et d'une couronne de branches. Ce port est le résultat des coupes régulières des branches.

Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards ou des ragosses était de produire régulièrement du bois de chauffage. Aujourd'hui cette exploitation a tendance à disparaître. L'entretien et le renouvellement de ces arbres peuvent alors être motivé par : leur intérêt écologique (arbres à cavités et à microhabitats), la conservation des paysages locaux...

Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter de telles tailles. Ce sont surtout le **frêne, les chênes et le saule blanc**. Mais on trouve également l'érable champêtre et le charme. Si ces arbres sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires appréciés des rapaces (chouettes...), rongeurs (écureuils...) et carnivores (martres...).



Arbre sénescant.



PRENEZ RENDEZ-VOUS

Samedi 2 mars 2019 de 10 h à 16 h : journée d'animation gratuite ouverte à tous !

Une animation consacrée au bocage, aux arbres à cavités et à la biodiversité associée au bois mort vous est proposée, de 10 h à 16 h à Lassy.

Au programme de cette journée :

- le pique-prune, symbole de biodiversité : son mode de vie et sa préservation, la biodiversité du bocage.
- démonstration de taille d'arbres têtards,
- valorisation du bois, régénération des arbres têtards...

Renseignements et inscriptions au 02 99 02 20 73.



Groupe de travail Pique-Prune. © M. Vigne